

## **NREUNION du CONSEIL MUNICIPAL**

**du JEUDI 03 MARS 2022**

Présents : Monsieur Emmanuel REY, Madame Sylviane BONNOT, Monsieur Jean-Pierre BERTRAND, Monsieur Florent TISSIER, Madame Nathalie BUCHILLET, Monsieur Fabrice PLANCHON, Madame Marie-Claire BERTHIER, Monsieur Albert DESPINS, Madame Annick BAILLY, Madame Annick LAPRAY, Madame Françoise BUCHILLET, Monsieur Alain MALBEC, Monsieur Mickaël SARRAZIN, Monsieur Benoît HUGUES.

Excusés :

Monsieur David BORDES qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel REY.  
Monsieur Patrick PROTHIAU qui a donné pouvoir à Madame Nathalie BUCHILLET.

Absents :

Monsieur Christophe BOYER

Secrétaire : Monsieur Albert DESPINS

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23 février 2022 s'est réuni en session ordinaire le 03 mars 2022 à 20 h 00, à la Salle des Fêtes de Marizy (afin de respecter les mesures de distanciation demandées en cette période de crise sanitaire liée au Covid 19), sous la présidence de Monsieur Emmanuel REY, Maire.

En ouverture du Conseil Municipal, les élus reçoivent des membres du bureau de l'Association pour la Sauvegarde de la Chapelle de Saint-Quentin. Le président Monsieur Daniel Sarrazin et le trésorier Monsieur Gilles Martinez ont demandé que des travaux soient réalisés pour la rénovation de la chapelle. L'association peut participer aux travaux sous forme de don à la commune qui est propriétaire et garde la maîtrise du projet.

En effet, depuis la création de cette association, la fête du 15 août qui connaît un grand succès, est organisée par les bénévoles. L'objectif est de collecter des fonds. Après 2 années d'interruption dues aux conditions sanitaires, l'association envisage d'organiser une fête le 15 août 2022.

Monsieur Le Maire a indiqué que la commune a rencontré un architecte du patrimoine en juin 2018 pour effectuer des diagnostics (la chapelle de Saint-Quentin du XI<sup>ème</sup> siècle, étant inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis 1971).

Il est convenu de relancer les projets de travaux, en respectant les procédures inhérentes à un bâtiment classé monument historique et étudier les possibilités d'obtentions de subventions, en complément du don de l'association à la commune.

L'année 2022 sera consacrée aux études préalables.

### **- Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la réunion du 03 février 2022 est adopté à l'unanimité.

**- Demandes de subventions de l'Association des Jouvences-Val de Guye pour formation des jeunes sapeurs-pompiers, du Centre de Formation des Apprentis de Gueugnon et de l'Institut en Formation en Soins Infirmiers de Montceau Les Mines**

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'octroi ou non de subventions au titre de l'année 2022.

Il accorde, après délibération prise à l'unanimité, une subvention à l'Association des Jouvences Val de Guye afin d'aider au financement de la formation des jeunes sapeurs-pompiers et ce pour un montant de 100 euros.

Les autres associations sont déboutées de leur demande.

**- Point sur l'adressage,**

La quasi-totalité des plaques d'habitations ont été remises. Demeurent en mairie celles des résidences secondaires qui feront l'objet d'une distribution lorsque leurs propriétaires reviendront aux beaux jours.

Monsieur Albert DESPINS fait part de modifications à apporter sur les plans de numérotation métrique suite à des erreurs et à de nouvelles demandes.

Il expose qu'il conviendrait de créer une adresse pour le terrain multi-sports de Marizy (stade et tennis) afin de faciliter sa localisation par les secours si cela s'avérait nécessaire.

Le Conseil Municipal décide de le dénommer désormais espace sportif et de le doter d'une adresse numérique spécifique.

Afin de faciliter la localisation de la maison répertoriée au 1670 route de La Gare située en retrait de la route, une plaque numérotée sera fixée sur un poteau à l'entrée du chemin de desserte et une autre plaque sera fournie pour la maison en accord avec le propriétaire.

Par ailleurs, il sera demandé au cabinet Adage de faire figurer sur le plan « l'ancienne verse » située route de Saint Bonnet et de lui attribuer des coordonnées GPS.

**- Transports scolaires**

Monsieur le Maire fait état des échanges avec la Direction des transports scolaires de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Une étude chiffrée sera réalisée en tenant compte du nombre et de la localisation des élèves à l'avenir.

**- Etude de devis pour achat d'un ordinateur, transports scolaires à destination de la piscine de La Guiche, travaux de voirie**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de différents devis parvenus en Mairie suite aux consultations lancées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre de INFOMEDIA 71 pour le changement de l'ordinateur du secrétariat de Mairie d'un montant de 1 308.74 euros H.T.

En vue du transport des élèves de l'école de Marizy à la piscine de La Guiche, à l'unanimité, le Conseil Municipal choisit la proposition de GIRARDOT dont le devis chiffre le coût de chacun des 7 trajets (pour les 17 - 24 et 31 mars, les 7 et 14 avril, 5 et 12 mai) à 90.91 euros H.T.

Pour les travaux de voirie du chemin de Saint Quentin à Chevagny sur Guye et du Chemin des Champs, la société DRAVERT TP a établi un devis s'élevant à 5 612.00 euros H.T. au total (y compris la part de la commune de Chevagny sur Guye se chiffrant à 1 925.00 euros qui sera sollicitée par ailleurs pour cette prise en charge) ; offre retenue à l'unanimité par le Conseil Municipal.

#### **- Acceptation d'un don**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Président de l'association de pêche Le Gardon Noir a fait un don de 40 euros à la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal l'accepte.

#### **- Mandat pour l'immeuble Picard**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 3 février dernier, il a été autorisé à signer un mandat avec SAFTY chargé de faire visiter l'immeuble Picard en vue de son éventuelle vente. Considérant que cette agence immobilière a estimé le bien à une valeur inférieure à celle indiquée par l'autre agence, il convient que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lui confier le mandat sur le prix de 155 000 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce prix de vente et autorise la signature du mandat correspondant avec une date limite de cession fixée au 30 juin 2021.

#### **- Ligne de trésorerie,**

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité, en faveur de la prolongation de la ligne de trésorerie pour un an pour un montant de 50 000 euros avec un taux de 0.80% modifiable par mois.

#### **- Demande de subvention au titre du FAIR 2022 auprès de la Communauté de Communes Le Grand Charolais,**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention au titre du Fonds d'Aide à l'Investissement Rural a été soumise à cet établissement de coopération intercommunale. La demande porte sur l'achat de l'horodateur pour les cartes de pêche.

#### **- Sentier pédestre au Lac du Rousset,**

Monsieur le Maire indique à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux que la commune a obtenu tant de la part du Conseil Départemental de Saône et Loire que de la Préfecture la prorogation pour une durée d'un an de la subvention allouée au titre de l'appel à projets et de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

L'étude cas par cas a été transmise à la DREAL qui en a accusé réception également.

#### **- Cessions de parcelles,**

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à vendre à Monsieur Dallery la parcelle située dans la continuité de la sienne Route de Saint Bonnet et à signer tous les documents nécessaires. Les frais de bornage seront à la charge de l'acheteur et le chemin d'accès sera conservé.

Monsieur le Maire signale que la location des parcelles communales situées à Orgeval n'intéresserait finalement pas le premier demandeur mais une éleveuse de chevaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Conseil Municipal à signer avec l'intéressée le bail à raison de 170 € l'hectare et à mentionner que l'entretien annuel des haies lui incombera.

#### **- Organisation de la tenue des bureaux de votes pour les élections présidentielles,**

Considérant que les deux tours des élections présidentielles ont été fixés au 10 et au 24 avril 2022, le Conseil Municipal est consulté en vue de la tenue des bureaux de vote. Il est à noter que le scrutin pour ces élections est ouvert à 8 h et clos à 19 h (contre 18 habituellement).

La réunion de la commission en charge du contrôle des listes électorales se réunira le jeudi 17 mars 2022.

*(rappel des membres : Madame Marie-Claire Berthier conseillère municipale titulaire, Monsieur Albert Despins conseiller municipal suppléant, Madame Brigitte Lagoutte déléguée de l'administration titulaire, Madame Michèle Signol déléguée de l'administration suppléante, Monsieur Pierre Lapray délégué du tribunal judiciaire titulaire, Monsieur Christophe Buchillet délégué du tribunal judiciaire suppléant).*

#### **- Plan de gestion forestière avec l'Office National de Forêts,**

Lors de sa dernière venue en mairie, Monsieur BELIN de l'ONF avait fait une proposition aux élus concernant un plan de gestion forestière. Ce document n'a pas été reçu en Mairie.

Considérant que Monsieur Sébastien BATIFOULIER, responsable de l'Unité Territoriale ONF du Mâconnais-Clunysois a fait savoir que Monsieur BELIN avait fait valoir ses droits à la retraite à la mi-février et que jusqu'au recrutement de son remplaçant, un intérim serait assuré par Monsieur Alexandre DUFOUR (basé sur le Clunysois), il sera pris contact avec ce dernier afin d'obtenir le dit plan.

#### **- Questions et informations diverses.**

##### Cimetières

Considérant que les cavurnes peuvent être des concessions accordées moyennant une superficie d'un mètre carré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, qu'il peut leur être appliqué le tarif dévolu aux concessions classiques (à savoir : 15 euros pour 15 ans, 30 euros pour 30 ans, 50 euros pour 50 ans et 70 euros pour une concession perpétuelle).

Lorsque les concessions effectivement en état d'abandon auront été identifiées, la procédure de reprise sera lancée.

##### Passage du Tour de Saône et Loire

Le responsable de cette course cycliste informe qu'elle passera sur le territoire communal le 14 avril prochain selon un horaire estimé entre 15 h 10 et 15 h 21. Les membres de la Société de Chasse du Rousset participeront.

### Assemblée Générale du Comité du Souvenir Français

L'assemblée générale se tiendra le samedi 30 avril 2022 à 10 h 00 à l'Embarcadère de Montceau Les Mines. Un représentant de la commune est convié.

### FNACA

Un membre de la FNACA est passé ce matin en Mairie afin d'indiquer qu'ils seront présents au monument aux morts de Marizy le 19 mars prochain à 10 h 00 pour le dépôt de gerbe.

### Point sur les travaux de voirie communautaires

Le budget alloué par la Communauté de Communes Le Grand Charolais à la commune s'élèvera cette année à 79 043.57 euros H.T. (Ils vont concerner les voies communales 6 (La Raie d'André et Commugny), 4 (aux Tatins), 3 (au niveau de Chaume et de la montée de l'école), 35 (Le Louet), 12 (Nézy), 22 (au niveau du Haras des Châtaigniers) 29 (chemin de Dravert).

Il est à noter que les élus ont dû prioriser les choix puisqu'au départ le montant total des travaux envisagés était de 90 728.57 euros.

### Devis pour le restaurant L'Imprévu

Suite à une demande du gérant, un devis est parvenu en mairie pour la fourniture de plaques translucides destinées à la réfection des 71 m<sup>2</sup> du toit terrasse.

Considérant qu'en tant que propriétaire, la commune doit le clos et le couvert, le Conseil Municipal propose une participation de 1200 euros correspondant à une remise en l'état à l'identique. Si le locataire choisit une variante plus onéreuse, le supplément sera à sa charge.

La séance est levée à 0 h 15.